

4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.



Présents : M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Éric Larouche, conseiller poste 2

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population.

055-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter le point suivant :

10.1 Mise à niveau, protocole de déneigement

10.2 Gestion des déchets

10.3 Bris d'aqueduc

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

4. CORRESPONDANCE

4.1 Courriel de M. Émile Grenon concernant Internet au Pavillon de la Montagne

4.2 Lettre de M. Jean-Claude Duguay

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en mars 2022
- 6.2 Dépôt de la liste des dépenses effectuées en mars 2022
- 6.3 Dépôt demande soutien financier, Chapelle du Tableau –
résolution
- 6.4 Société de développement, demande soutien financier
planification stratégique – résolution
- 6.5 Balayage de rues, entente MTQ – résolution
- 6.6 Acceptation de notification de l’avis de convocation aux réunions
extraordinaires par voie électronique - dépôt
- 6.7 Nomination pro-maire, mois d’avril, mai et juin 2022
- 6.8 Consultation besoins alimentaires, Sainte-Rose-du-Nord
- 6.9 Demande à la MRC du Fjord de bail non exclusif d’exploitation de
sable et de gravier – **résolution**
- 6.10 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, demande
appui programme projets structurants de la MRC – Projet entre racines et cimes – **résolution**
- 6.11 Reconnaissance, journée internationale contre l’homophobie -
résolution

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1 Autorisation de paiement, Ferme de l’Anse-au-Foin, 4^e
versement entretien d’hiver de certains chemins pour un montant de 14 946.77\$ -
résolution
- 7.2 Autorisation de paiement, Paroisse Saint-Anne, contribution à
l’entretien de l’église de la municipalité 2021 et 2022, 3 000\$
- 7.3 Autorisation de paiement, premier versement, Sûreté du
Québec, 24 574\$
- 7.4 Autorisation de paiement, Tétratech, mandat supplémentaire,
puit #3, 8 550\$
- 7.5 Autorisation de paiement, Cain Lamarre avocats, litige chemin du
Tableau 3 007.23\$
- 7.6 Autorisation de paiement, Cain, Lamarre avocats, acquisition lot
eaux usées.3 102.61\$
- 7.7 Autorisation de paiement, Rosario Martel, puits #3. Retenue
finale, 29 351.80\$

8. URBANISME

- 8.1 Rapport de l’inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**
- 8.2 Nomination par le conseil, nouveau membre du Comité consultatif
d’urbanisme et de protection du patrimoine – **résolution**
- 8.3 Dérogation mineure, Sébastien Bergeron, 659 chemin du Tableau
- **résolution**
- 8.4 Demande, permis d’itinérance
- 8.5 Abonnement, carte interactive Infolot – **résolution**

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Adoption, projet de règlement d’emprunt 320-2022 décrétant un
emprunt de 145 000 \$ pour l’acquisition d’un chargeur sur roues– **résolution**
- 9.2 Avis de motion, règlement 321-2022 édictant le code d’éthique et
de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
- 9.3 Dépôt, projet de règlement 321-2022 édictant le code d’éthique
et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

10. DIVERS

- 10.1 Mise à niveau, protocole de déneigement
- 10.2 Gestion des déchets
- 10.3 Bris d’aqueduc

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

056-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

057-2022

4.1 Courriel de M. Émile Grenon concernant Internet au Pavillon de la Montagne

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dresse un résumé du courriel envoyé par M. Émile Grenon concernant les difficultés du réseau internet au Pavillon de la Montagne

CONSIDÉRANT le fait que les utilisateurs du Pavillon de la Montagne n'ont pas accès à Internet depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord du Saguenay a la responsabilité d'assurer accès à internet dans les édifices appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'améliorer la fiabilité du réseau internet du Pavillon de la Montagne en branchant directement la fibre optique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay de corriger la problématique d'accès à Internet au Pavillon de la Montagne et de vérifier la possibilité de procéder au branchement de la fibre optique.

4.2 Lettre de M. Jean-Claude Duguay

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture de la lettre de M. Jean-Claude Duguay

Après discussion il est décidé de ne pas donner suite à la demande de M Duguay et de ne pas entreprendre de modification à la réglementation municipale concernant les résidences et l'hébergement.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Michel Blackburn, conseiller, amorce le tour de table en mentionnant la volonté de la municipalité de mettre en place un protocole de déneigement et de modifier certaines façons de faire, notamment dans le contexte qu'un équipement supplémentaire devrait être à la disposition de employés municipaux, l'hiver prochain.

Pour sa part, la conseillère Suzan Lecours dresse le bilan d'une rencontre avec le club des aînés. Des demandes des aînés concernant le déplacement de deux armoires au Pavillon de la montagne et l'utilisation de la vaisselle ont été acceptées. Le projet de remplacer une fenêtre de la cuisine du Pavillon de la montagne sera réévalué prochainement. Sur un autre sujet, Mme Lecours

mentionne qu'il a été demandé que les éléments qui n'ont plus leur pertinence sur le site internet de la municipalité soient retirés.

M. Gilles Tremblay, conseiller, rappelle qu'un exercice de consultation aura lieu auprès des intervenants des milieux touristiques, économiques et social le 26 avril prochain.

M. Étienne Voyer, conseiller, invite la population à être attentive à la prochaine édition de la Plate-Forme. Il annonce que des articles écrits par des citoyens seront dorénavant publiés.

Mme Kim Limoges, conseillère, ajoute que le travail concernant la mise à jour de la politique familiale de la municipalité est amorcé. Elle invite les citoyens intéressés à contribuer aux travaux à se joindre au groupe.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en février 2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des revenus encaissés par la municipalité en mars 2022, pour un montant de 271 478.49.

La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

6.2 Dépôt de la liste des comptes payés en février 2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des comptes payés en mars 2022 totalisant 98 513.73\$.

La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

058-2022

6.3 Dépôt demande soutien financier, Chapelle du tableau

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est admissible au soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la restauration patrimoniale de la Chapelle du Tableau;

ATTENDU la nécessité de réaliser un bilan de santé de la Chapelle du Tableau pour connaître l'ampleur des travaux requis;

ATTENDU l'offre de services des architectes les Maîtres d'œuvre pour la réalisation d'un bilan de santé de la Chapelle du Tableau :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier a déposé une demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour réaliser un bilan de santé de la Chapelle du Tableau.

059-2022

6.4 Société de développement, demande soutien financier planification stratégique

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de travailler sur une planification stratégique durable et intégrée pour le développement de notre communauté ;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique aura des retombées positives sur l'ensemble de la communauté ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier est essentiel à la réalisation de la planification stratégique ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a adopté une résolution relative à des démarches pour obtenir une aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay, via le programme de soutien aux projets structurants ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a adopté une résolution relative à des démarches visant à obtenir une aide financière auprès de la SADC :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour obtenir une aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la SADC pour permettre la réalisation d'une planification stratégique.

060-2022

6.5 Balayage de rues, entente MTQ

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à chaque printemps au balayage des rues du périmètre urbain ;

ATTENDU que le ministère du Transport du Québec s'associe à la municipalité pour réaliser cet exercice sur la rue du Quai ;

ATTENDU la proposition de Signalisation Inter-lignes de réaliser le mandat au printemps 2022 pour un montant de 6760.53 ;

ATTENDU la proposition du ministère des Transports du Québec de hausser sa participation financière à l'exercice de balayage de rues à 2 969\$:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité de confier le mandat de balayage de rues à Signalisation Inter-lignes et d'accepter la proposition du ministère des Transports de contribuer financièrement à cet exercice pour un montant de 2 969\$.

6.6 Acceptation de notification de l'avis de convocation aux réunions extraordinaires par voie électronique

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose le document d'acceptation de notification de l'avis de convocation aux réunions extraordinaires par voie électronique signé par tous les membres du conseil.

061-2022

6.Nomination pro-maire, mois d'avril, mai et juin 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité de nommer Mme Suzan Lecours à titre de pro-maire pour les mois d'avril, de mai et de juin 2022.

062-2022

6.8 Consultation besoins alimentaires, Sainte-Rose-du-Nord

[Tapez ici]

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de consultation piloté par le Service alimentaire La Recette pour connaître les besoins des citoyens de Sainte-Rose-du-Nord en matière d'approvisionnement alimentaire et de réfléchir à des solutions.

CONSIDÉRANT la problématique d'accessibilité à des produits d'alimentation occasionnée par la fermeture du dépanneur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver une solution à cette problématique pour augmenter la qualité de vie des citoyens et le développement de la municipalité :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de consultation du Service alimentaire La Recette pour connaître les besoins alimentaires de la population.

063-2022

6.9 Demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient déjà un bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le secteur du Lac Résimond ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail permet à la municipalité de réaliser des économies substantielles lorsqu'elle réalise d'amélioration des chemins de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité d'obtenir un deuxième bail au coût de 307 \$ auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, cette fois dans la partie sud de la municipalité, sur le site 22D7-1 ;

CONSIDÉRANT que ce bail permettra de réaliser des économies lors des travaux d'amélioration des chemins de ce secteur :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier de déposer une demande de bail non exclusif d'exploitation de sable et gravier à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le site 22D7-1.

064-2022

6.10 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, demande appui programme projets structurants de la MRC, Projet entre racine et cimes

CONSIDÉRANT que le comité Forêt de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a déposé un plan d'aménagement des TPI stipulant la volonté d'offrir des activités éducatives pour le public autour des enjeux forestiers;

CONSIDÉRANT que le projet Entre racines et cimes offre cinq activités de connaissance et sensibilisation au sein des TPI de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier sera nécessaire à la mise sur pied de projet;

CONSIDÉRANT la résolution de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à déposer une demande de financement auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans les fonds de projets structurants pour un montant de 2 450\$:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la

demande de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir une aide financière pour la réalisation du projet entre racines et cimes.

065-2022

6.11 Reconnaissance, journée internationale contre l'homophobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

066-2022

7.1. Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse-au-Foin, 4^e versement entretien d'hiver de certains chemins pour un montant de 14 946.77\$ \$

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ferme de l'Anse-au-Foin et la municipalité pour le déneigement de certains chemins pour l'hiver 2021-2022 :

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au 4^e versement du contrat.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement du 4^e versement du contrat pour l'entretien d'hiver de certains chemins par la Ferme de l'Anse-au-Foin pour un montant de 14 946.77\$ \$

067-2022

7.2 Autorisation de paiement, Paroisse Sainte-Anne, contribution à l'entretien de l'église de la municipalité 2021 et 2022, 3000 \$

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'appuyer la paroisse Sainte-Anne pour l'entretien de l'église de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait confirmé à la paroisse Sainte-Anne un appui de 1500 dollars pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que le montant de 1500 dollars n'a toujours pas été versé à la paroisse de Sainte-Anne en lien avec l'engagement de 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté de soutenir la paroisse Sainte-Anne pour l'entretien de l'église en 2022:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la somme de 1500 \$ \$ à la paroisse Sainte-Anne pour l'entretien de l'église en 2021 et de discuter avec les responsables de l'église pour le paiement de la même somme pour l'année 2022.

068-2022

7.3 Autorisation de paiement, premier versement, Sûreté du Québec, 24 574\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité de procéder au paiement du premier versement de la facture de la Sûreté du Québec pour un montant de 24 574\$.

069-2022

7.4 Autorisation de paiement, Tétratech, mandat supplémentaire, puit #3

CONSIDÉRANT les travaux réalisés de mise en fonction du puit #3 pour améliorer l'approvisionnement en eau potable et le raccordement au réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en 2021 entre le conseil municipal et les Entreprises Rosario Martel relativement au surplus de travail nécessaire ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 22 juin 2021 de la firme Tétratech demandant à la municipalité un montant de 8 550 \$ plus taxes lié au prolongement du mandat de surveillance du chantier ;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants de Tétratech dans ce dossier :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité de verser la somme de 8 550 \$ plus taxes à Tétratech en lien avec la prolongation du mandat de surveillance des travaux du puit #3.

070-2022

7.5 Autorisation de paiement, Cain Lamarre avocats, litige chemin du Tableau, 3 007.23\$

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de payer la facture de 3 007.23\$ à Cain, Lamarre avocats en lien avec le litige sur le chemin du Tableau.

071-2022

7.6 Autorisation de paiement, Cain Lamarre avocats, acquisition lot, eaux usées, 3 102.61

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité de payer la facture de 3 102.61\$ à Cain Lamarre avocats en lien avec le projet d'acquisition d'un lot pour le traitement des eaux usées.

072-2022

7.7 Autorisation de paiement, Rosario Martel, puit #3, retenue finale, 29 351.80\$

CONSIDÉRANT la fin de travaux de construction et de raccordement du puit #3;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 29 351.80\$ reste à verser aux Entreprises Rosario Martel;

CONSIDÉRANT la lettre du 1^{er} avril de Tetrattech confirmant à la municipalité qu'un certificat de fin de travaux a été émis;

CONSIDÉRANT la recommandation de Tetrattech de procéder au paiement du décompte progressif #6 constituant la retenue finale pour un montant de 29 351.80\$:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du décompte progressif constituant la retenue finale aux Entreprises Rosario Martel pour un montant de 29 351.80\$.

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois de mars 2022 est déposé.

073-2022

8.2 Nomination par le conseil, nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

CONSIDÉRANT QU'un siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine était vacant depuis la démission de M. Carl Grenon ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la responsabilité de nommer les membres de ce comité ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été fait auprès de l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine de nommer M. Sylvain Deschênes :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité de nommer M. Sylvain Deschênes comme membre du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine.

074-2022

8.3 Dérogation mineure, Sébastien Bergeron, 659 chemin du Tableau

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Bergeron (pour Michel Larouche) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme un bâtiment accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une telle dérogation n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins; Dérogation mineure Procès-verbal de la réunion du CCUPP du 9 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la remise est construite avec des matériaux semblables que ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte toutes les autres dispositions de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité d'accepter la demande de M. Sébastien Bergeron (pour Michel Larouche) visant à rendre conforme la remise en cour avant au 659, chemin du Tableau – lot 6 427 50

075-2022

8.4 Demande, permis d'itinérance

CONSIDÉRANT la réglementation municipale en matière d'itinérance ;

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron d'obtenir la permission de pouvoir solliciter la population au-delà de la durée normalement permis par la réglementation ;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la demande :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'accepter la demande de prolongé le permis d'itinérance de Vidéotron pour une période de trois mois.

076-2022

8.5 Abonnement, carte interactive Infolot

Il EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre aux employés municipaux d'utiliser le système de carte interactive Infolot en optant pour un abonnement individuel d'une journée, selon les besoins.

9. RÈGLEMENTS

077-2022

9.1 Adoption, projet de règlement d'emprunt 320-2022 décrétant un emprunt de 145 000 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, année 2011 ou plus, avec équipements.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Michel Blackburn, conseiller lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé par m. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT, M Michel Blackburn, conseiller, propose, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit:

Article 1

Le conseil est autorisé à acquérir un chargeur sur roues selon le devis d'appel d'offres préparé par M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier portant le numéro 01-2022 en date du 1er février 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus et au calcul de l'emprunt de l'annexe A, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 145 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 145 000 \$ sur une période de 10 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les

immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du Service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

9.2 Avis de motion, projet de règlement 321-2022 édictant le code de d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord*.

Dépôt

9.3 Dépôt, projet de règlement 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Il est, par la présente, déposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 321-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord*.

10. DIVERS

10.1 Mise à niveau, protocole de déneigement

Ce point est retiré puisqu'il a été abordé lors du tour de table des comités.

10.2 Gestion des déchets

M. Gilles Tremblay, conseiller, rappelle l'importance de respecter la réglementation en lien avec la gestion des déchets. Il souligne que certaines personnes déposent des déchets dans des endroits inappropriés. Le conseil demande que les personnes qui demandent des permis de construction soient sensibilisées quant aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

10.3. Bris d'aqueduc

M. Michel Blackburn, conseiller, mentionne que le système d'alarme devant avertir les employés municipaux lors d'un bris d'aqueduc n'a pas été efficace, récemment, ce qui a occasionné un délai dans le traitement de la fuite d'eau. Il demande que des vérifications soient faites auprès du fournisseur pour que l'alarme soit plus efficace.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune question reçue du public avant la séance.

12. DISPOSITIONS FINALES

078-2022

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 20 h 55.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire